



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

du Collège Salette inc.

Décembre 2016

Introduction

Le Collège Salette inc. est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Il offre trois programmes d'études soit, *Concepteur infographiste* (NTA.0F), *Design Web et médias interactifs* (NWE.03) et *Illustration publicitaire* (NTA.0S) qui conduisent à l'obtention d'une attestation d'études collégiales. Le conseil d'administration du Collège a adopté le 25 février 2016 une nouvelle version de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Pour l'élaborer, le Collège s'est appuyé sur la version précédente de sa politique et sur l'évaluation de son application réalisée en février 2014. Cette nouvelle version de la politique est entrée en vigueur dès son adoption. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a reçue le 7 mars 2016.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège Salette inc. lors de sa réunion tenue le 14 décembre 2016. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique comporte huit sections qui sont précédées par un préambule. Les premières sections présentent les finalités, les objectifs et le partager des responsabilités. Les suivantes concernent le système d'information, le mode de détermination des programmes à évaluer et le processus d'évaluation. Enfin, les dernières sections portent sur l'autoévaluation de l'application, la révision et l'adoption de la politique.

1.COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

Finalités et objectifs

La politique du Collège présente des finalités et des objectifs. À travers ceux-ci, s'exprime le souci d'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte par le Collège. La majorité des objectifs sont formulés de manière à ce qu'on puisse en mesurer l'atteinte. De plus, la politique expose des principes déontologiques encadrant le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

La politique décrit clairement les responsabilités des différents intervenants dans la mise en œuvre des moyens pour atteindre ses objectifs. La Direction générale cumule plusieurs responsabilités. Ainsi, la mise en œuvre et la révision de la PIEP, la mise en place du système d'information, la détermination des programmes d'études à évaluer, la supervision du processus d'évaluation, l'adoption du devis d'évaluation et la réalisation du plan d'action relèvent de sa responsabilité. C'est le conseil d'administration qui adopte le rapport.

La composition du comité d'évaluation de même que les responsabilités associées tout au long du processus d'évaluation sont clairement définies. La directrice générale, les adjointes pédagogique et administrative et au moins deux professeurs du programme évalué font partie du comité. La politique prévoit que la Direction générale peut nommer une autre personne selon les besoins, soit un étudiant ou une personne externe. Elle établit aussi que l'ensemble du personnel collabore à l'évaluation de programme; les adjointes pédagogique et administrative, les professeurs, la secrétaire-réceptionniste et le technicien en informatique participent à la collecte et au traitement des données recueillies auprès des principaux intéressés, et ils sont consultés par la Direction générale sur son rapport d'évaluation. Les étudiants, les diplômés et les professeurs concernés par le programme sont questionnés. L'opinion des employeurs est recueillie par l'entremise d'un questionnaire rempli à la fin des stages des finissants. Le rapport final est remis aux membres du comité d'évaluation ainsi qu'aux professeurs du programme évalué, mais il n'est pas diffusé auprès de l'ensemble de la communauté, ce que le Collège gagnerait à faire.

Système d'information sur les programmes

La politique décrit les modalités et les composantes du système d'information en précisant les types de données retenus pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et en apprécier les résultats. La Commission comprend que les indicateurs sont précisés dans les différentes banques de données ou autres documents

comme les rapports de suivi de l'étudiant. Le Collège se réfère à des données et des indicateurs provinciaux et locaux.

Le Collège recueille des données sur les inscriptions, le cheminement scolaire, la réussite et le placement sur le marché du travail. La Commission note qu'il recueille également l'opinion des étudiants, des professeurs et des employeurs sur le programme.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique fixe un calendrier d'évaluation de programme. Ainsi, elle stipule que tout programme doit être évalué aux quatre ans. Dans le cas d'un nouveau programme ou d'un programme révisé en profondeur, il est prévu de l'évaluer l'année qui suit la diplomation de la huitième cohorte d'étudiants. Enfin, la politique prévoit qu'un programme pourrait être évalué en cas d'une problématique majeure ou d'un changement conjoncturel.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique précise le processus d'évaluation d'un programme. Les différentes étapes de l'évaluation sont clairement décrites. Les critères permettant d'apprécier les différentes dimensions d'un programme sont ceux demandés par la Commission. Le contenu type du devis d'évaluation est décrit dans la politique. Il doit comprendre une description de la situation du programme, les enjeux, les critères retenus, les indications méthodologiques, les données à recueillir et le calendrier de réalisation de l'évaluation. La politique expose aussi les modalités de réalisation de l'évaluation et elle décrit le contenu type du rapport. Le plan d'action qui en découle est composé de l'ensemble des recommandations. Enfin, la politique précise les modalités de suivi de l'évaluation. C'est la Direction générale qui doit assurer la mise en œuvre du plan d'action; au début de chaque session, elle en fait une réévaluation partielle.

Mécanisme d'autoévaluation et de révision de la politique

La politique décrit un mécanisme d'autoévaluation de son application et un mécanisme de révision. La politique peut être révisée en tout temps selon le jugement de la Direction générale. Il est établi qu'elle doit être évaluée au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur selon les critères de conformité et d'efficacité. Toutefois, la politique ne précise pas les responsabilités, les modalités de participation du personnel concerné ni les indications méthodologiques. La Commission invite le Collège à apporter ces précisions dans sa politique.

Conclusion

La Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Salette inc. est **entièrement satisfaisante**. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Johanne Cloutier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME